



Déclaration de Force ouvrière  
CAPA des agrégés  
ACCES A LA HORS CLASSE  
23 mai 2019

Mesdames, Messieurs,

La CAPA convoquée aujourd'hui est chargée d'examiner les propositions d'accès à la hors classe des agrégés.

A cette occasion le SNFOLC tient à rappeler son attachement au concours de l'agrégation comme voie de recrutement de professeurs de haut niveau scientifique. Il s'oppose à la logique du protocole PPCR qui sous prétexte de « *rénovation* » et de meilleure prise « *en compte des aptitudes et connaissances déjà attestées par la détention du diplôme requis au recrutement* » envisage de professionnaliser les épreuves, en fait de les dénaturer. Or, amoindrir les exigences académiques du concours reviendrait à affaiblir l'autorité du professeur dans sa classe, autorité qui repose non sur la coercition ou sur la séduction mais sur la parfaite maîtrise de la discipline qu'il est chargé d'enseigner (*Accord relatif à l'avenir de la fonction publique : La modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations*, 2015, page 3).

C'est au nom de défense de la qualité de l'instruction que le SNFOLC dénonce les contre réformes du lycée, du baccalauréat et de l'entrée dans l'enseignement supérieur, contre réformes qui ne répondent nullement à la recherche de l'intérêt général. Elles n'ont qu'une seule finalité réduire des coûts, par la suppression des séries afin de réaliser des économies d'échelle, la suppression d'heures de cours afin de diminuer le nombre de professeurs alors même que les effectifs d'élèves augmentent, la suppression du baccalauréat comme premier grade universitaire délivré après la réussite à des épreuves nationales, finales et anonymes afin d'instaurer la sélection à l'entrée de l'université. Les mesures que cherche à imposer le gouvernement remettent en cause les fondements du service public de l'Education nationale.

Le projet de loi Blanquer très improprement dénommé pour une école de la confiance va dans le même sens. En cherchant à soumettre les professeurs au pouvoir politique au nom d'un prétendu devoir d'« *exemplarité* », il veut les transformer en propagandistes de l'idéologie du moment. De ce fait, il leur retire toute légitimité aux yeux des élèves et des familles. Car comme le proclamait le *Manifeste des instituteurs syndicalistes* du 26 novembre 1905 « *Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits d'ordre scientifique, historique, moral, qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité* »

Le projet de loi de transformation de la fonction publique en prétendant recruter des emplois précaires de contractuels sur des postes pérennes de fonctionnaires, en supprimant la consultation obligatoire des commissions administratives paritaires sur toute mesure individuelle comme les mutations ou les promotions, en imposant la fusion des différentes instances représentant les fonctionnaires voudrait revenir sur les acquis sociaux issus du programme du conseil national de la résistance, pour renouer avec l'autoritarisme, l'arbitraire, l'opacité en vigueur sous le régime de Vichy. Pour Force Ouvrière cela n'est pas acceptable.

Des dizaines de milliers d'enseignants, de fonctionnaires ont manifesté les 7 février, 29 mars, 13 avril 1<sup>er</sup> mai, le 9 mai bien décidés à défendre leurs droits. Nous constatons que le gouvernement multiplie les mesures d'intimidation et de répression : le 9 mai un délégué Snes est mis en garde à vue à l'issue d'une manifestation, le 11 mai une responsable du SNFOLC est interpellée et mise en garde à vue à l'issue de la manifestation des gilets jaunes, le 21 mai, ce sont deux délégués Snes de Toulouse qui sont mis en garde à vue lors d'une manifestation. Malgré cette répression, les mobilisations, loin de faiblir, ne font que croître.

Nous en venons au point inscrit à l'ordre du jour. La CAPA convoquée aujourd'hui a pour objet l'examen des professeurs agrégés promouvables à un avancement à la hors classe. Lors de la CAPA d'installation nous avons demandé que les PV nous soient communiqués. Or à ce jour nous ne les avons pas vus. Le bon sens voudrait que pour toute Capa, les PV de la capa précédente nous soient communiqués avant celle de l'année en cours.

Pour commencer, permettez-moi de rappeler que la FGF, première fédération de fonctionnaires, et la Fnec, troisième fédération de l'Education nationale, ont rejeté le PPCR. Avec la FGF nous avons pour principe que tout le monde doit accéder à l'indice terminal de sa carrière à partir du moment où sa carrière est standard. L'indice terminal c'est l'échelon spécial de la classe exceptionnelle.

Nous allons revenir sur les modalités d'accès à la hors classe depuis les changements introduits par le PPCR. Tout d'abord le PPCR a mis en place un barème. Depuis toujours FO a demandé un barème. Mais certains éléments constitutifs de ce barème nous posent problème. En effet, si l'ancienneté est un élément objectif, l'appréciation rectorale repose sur l'évaluation par les corps d'inspection et les personnels de direction de compétences comportementales ("coopérer au sein d'une équipe", "coopérer avec les parents d'élèves"), appréciées en fonction d'exigences définies localement et de manière très subjective.

Or si l'on regarde les points rapportés par l'ancienneté ils sont 0, 10, 20, 30, 40...160 alors que les points du recteur vont de 95 à 145. La partie subjective joue donc un grand rôle dans le barème.

Par ailleurs nous constatons que pour les personnels évalués cette année il y a une discordance entre les notes pédagogiques et l'appréciation de l'IPR. Certes, certains n'avaient pas été évalués depuis longtemps. Pour d'autres la dernière inspection date d'il y a 3 ou 4 ans.

Nous constatons de plus que tous les agents n'ont pas été évalués avec les mêmes règles.

- ceux évalués selon leur note pédagogique et non suivant les modalités PPCR. Ils ont un avis bloqué.
- ceux de la campagne de l'an dernier qui sont dans le cadre de l'évaluation PPCR. Ils ont un avis bloqué.
- ceux qui sont évalués cette année

Il n'y a donc pas évaluation du corps dans sa totalité, mais seulement de ceux qui arrivent dans le vivier. Ce qui rompt l'égalité de principe.

En ce qui concerne ceux qui sont évalués cette année : il y a ceux qui arrivent au 9ème +2. Eux arrivent dans le contingent par la règle du PPCR. Mais il y a les autres qui sont au 10ème et 11ème, issus de la liste d'aptitude. Ils ont une appréciation qui respecte le pourcentage excellent etc...Alors que tous les autres ont un avis bloqué qui ne respecte plus le pourcentage. Et là il y a une inégalité. Comme ces enseignants de la liste d'aptitude évalués cette année sont au 10ème et au 11ème échelon, ils ont un barème d'ancienneté élevé plus les points de l'avis excellent ou très satisfaisant qui leur permettent d'être dans les premiers au classement de la liste des promovables hors classe agrégés de Paris. Le ministère, en choisissant cette manière d'évaluer, a décidé de mettre en place la double promotion qui est permise par la partie subjective du barème. Or le cadre général de la fonction publique c'est d'abord le concours. En instituant cela il n'y a plus possibilité dans les CAPA de corriger cet effet.

Enfin, dernière remarque et non des moindres, comme l'appréciation du recteur influe considérablement et qu'il n'est basé sur aucune justification, le barème devient un moyen de contourner le rôle des CAPA qui est de corriger les effets négatifs de ces doubles promotions au détriment des personnels qui ont passé le concours.

En conséquence, certains atteindront avec difficulté la hors classe en fin de carrière alors qu'ils ont été correctement notés et ont progressé toute leur carrière au choix ou grand choix. Certains qui ont fait une carrière standard dans le corps des agrégés risquent de ne pas atteindre la hors classe.

C'est pour cela que nous proposons des modifications aux propositions du recteur :

La Fnec a demandé au ministre, et avec elle nous demandons au recteur, la possibilité de revoir les évaluations des années précédentes afin que tout le tableau soit évalué en même temps. C'est pourquoi nous demandons au recteur que les avis des années précédentes puissent être modifiés.

Nous demandons que tous les 11èmes soient proposés, ce que le rectorat a fait, hormis six cas. Puis nous demandons que soient proposés les 10+4 qui devraient être au 11ème, puis tous les 10+3 voire les 10+2.

Nous demandons d'enlever les 10+0, les 10+1, 10+2 + 0 jour. Au titre que la promotion hors classe ne leur sera pas profitable financièrement. De plus le ministère risque de ne pas les promouvoir, ce qui fera des promotions perdues pour Paris.

Enfin nous demandons également que soient enlevées toutes les listes d'aptitude qui arrivent cette année dans le tableau d'avancement.

Pour terminer nous demanderons les raisons réglementaires qui justifient de ne pas proposer les trois enseignants qui sont dans le haut du tableau.